



LES ARCHERS D'HEROUVILLE

Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports



09 14
021

RÈGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN EXTÉRIEUR / COVID-19 _ v.05.04.2021

Afin de limiter la propagation du Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

Affichage des mesures barrières de la FFTA ainsi que ce règlement interne sur le terrain.

1. DÉSINFECTION DES MAINS :

A votre **arrivée** (5mn avant le créneau réservé) et **départ**, après **l'ouverture et la fermeture de la barrière**, il est conseillé de vous désinfecter vos mains avec votre **propre gel hydroalcoolique**.

2. RÉSERVATION DES CRÉNEAUX :

Lien vers l'agenda en ligne (Doodle) : <https://doodle.com/entraitements-libres>

- **Seul(e)s les archer(e)s ayant leur propre matériel ou l'ayant emprunté au club des Archers d'Hérouville peuvent réserver un créneau.**
- Le nombre maximum d'archer(e) par créneau est défini à **12** (limite paramétrée aussi dans le Doodle). Nous avons 6 cibles au terrain mais l'on peut accepter 2 personnes du même foyer familial sur chacune d'elle.
- Il est demandé aux archer(e)s qui ne travaillent pas dans la journée de s'inscrire en privilégiant les créneaux avant 17h00.
- Si vous venez à plusieurs de la même famille, **il faut inscrire chaque personne individuellement.**

Le Doodle nécessite dans l'idéal une **adresse mail personnelle pour chaque personne** mais vous pouvez aussi « **Ajouter manuellement** » le nom de l'intéressé(e) directement dans le Doodle.

Nota :

Pour ceux qui n'auraient pas de connexion internet ou des difficultés à se connecter, vous pouvez me contacter (sms, téléphone ou mail) afin que je vous aide ou prenne en charge votre inscription.

Si cela s'avérait nécessaire pour l'organisation je pourrais créer un Doodle par distance de tir avec une limite du nombre archer(e)s selon le nombre de cibles proposé par distance.



LES ARCHERS D'HEROUVILLE

Siège social : Mairie d'Herouville-Saint-Clair – service des sports



09 14
021

3. BONNE PRATIQUE & BONNE CONDUITE :

- J'arrive sur l'aire de tir **au plus tôt 5mn** avant mon créneau d'entraînement.
- Les créneaux de 16h00-20h00 seront à réserver aux personnes qui ne peuvent, pour des raisons professionnelles ou études, venir dans la journée.
- Tous les archer(e)s doivent avoir la possibilité de s'entraîner dans la semaine, il est essentiel d'organiser une rotation sur les inscriptions et cela principalement sur les créneaux 16h00-20h00.
- Les créneaux d'entraînement ont une **durée de 1h45** (montage et démontage de l'arc inclus). A cela il faut ajouter **15mn supplémentaires** en fin de séance afin d'éviter le croisement avec les archer(e)s du créneau suivant.
- Si vous souhaitez rester plus longtemps et donc continuer sur le créneau suivant vous devrez vous réinscrire (Doodle) au dernier moment afin de laisser la possibilité à d'autres archer(e)s de venir.

Ceci doit être fait en respectant la limite de 12 personnes sur le terrain (archer(e)s, parent accompagnateur ou entraîneur) !

Tout archer(e) qui ne s'est pas inscrit sur l'agenda en ligne, ne devra pas se présenter au terrain et ne devra en aucun cas y pénétrer.

- Je viens avec ma bouteille d'eau et je repars avec mes déchets (emballage divers et blason HS) produits lors de l'entraînement.
Si un blason est HS veuillez m'en informer afin que je le remplace, dans ce cas me préciser la cible et la taille du blason souhaitée (60, 80 ou 122cm).

4. LES GESTES BARRIÈRES :

- Les archer(e)s ne devront en aucun cas se prêter de matériel.
- Les archer(e)s devront assurer une **distance de 2 mètres** dans toutes les situations (installation, déplacement aux cibles, etc..).
- Les archer(e)s devront venir au terrain avec **leur propre blason** (fourni par le club) et un **minimum de 6 clous de fixation** (bouchons de bouteilles percés d'un clou d'environ 6cm de long).
- Le port du masque en dehors du temps de tir est fortement recommandé.
- La fourniture des blasons aux archer(e)s se fera à l' « **Atelier** » ou directement au terrain à certaines dates & créneaux horaires (voir email spécifique).

Les Archers d'Herouville, Eric CHRISTIEN (Président)



LES ARCHERS D'HEROUVILLE

Siège social : Mairie d'Hérouville-Saint-Clair – service des sports



09 14
021

- Le temps de présence dans la structure doit exclusivement être dédié à la pratique, aucun temps de partage ou discussion ne doit être organisé.
- Dans le cas d'un entraînement encadré, le nombre d'archer(e) n'est pas limité mais l'on se doit de respecter la condition ci-après
- Les **entraîneurs** doivent respecter les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de **2 mètres** de leur élève qu'ils ne touchent jamais. Ils porteront également un masque.

5. LE MOT DU PRÉSIDENT :

Je me suis engagé auprès de la mairie de Hérouville-Saint-Clair en leur faisant part des règles ci-dessus. Sans ce protocole, l'ouverture du terrain n'aurait pu être possible.

Il faut être transparent, en cas de non-respect avéré des règles édictées ci-dessus, la mairie d'Hérouville-Saint-Clair fermera le terrain définitivement.

Nous sommes en crise sanitaire élevée dû au COVID-19. Nous devons donc nous adapter aux règles en vigueur dans la vie courante et il en est de même pour la pratique de notre sport, cela est contraignant et demande des efforts de chacune et chacun d'entre nous.

Je compte sur vous et vous en remercie.

« La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres »

Eric Christien

Président des Archers d'Hérouville